Protégé B une fois rempli

Aide canada.ca/credit-Impotpersonnes-handicapees

1-800-959-7383

Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées

Les renseignements fournis dans ce formulaire seront utilisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour déterminer l'admissibilité de la personne qui demande le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Pour en savoir plus, lisez les renseignements généraux à la page 16.

Partie A - Section du particulier

| 1) Parlez-nous de la personne handicapée |
|--|
| Prénom: |
| Nom de famille: |
| Numéro d'assurance sociale: |
| Adresse postale: |
| Ville: |
| Province ou territoire : |
| Code postal: Date de naissance: Année Mois Jour |
| 2) Parlez-nous de la personne qui a l'intention de demander le montant pour personnes handicapées (si autre que ci-dessus) |
| Cette personne doit être un membre de la famille qui soutient la personne handicapée (l'époux ou le conjoint de fait de la personne handicapé ou un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-enfant, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce de cette personne o de son époux ou conjoint de fait). |
| Prénom: |
| Nom de famille: |
| Lien de parenté : |
| Numéro d'assurance sociale: La personne handicapée vit-elle avec vous? Oui Non |
| Indiquez à quels besoins fondamentaux de la personne handicapée vous subvenez régulièrement et de façon constante, et pour quelles années vous l'avez fait : |
| Nourriture Logement Habillement |
| Année(s) Année(s) Année(s) |
| Fournissez des détails sur le soutien que vous apportez à la personne handicapée (régularité du soutien, preuve de dépendance, si la personne vit avec vous, etc.) : |
| |
| |
| |
| |
| Si vous et une autre personne avez la même personne à charge, vous pouvez diviser la demande pour cette personne à charge. Toutefois, le montant total de votre demande et de celle de l'autre personne ne peut pas être supérieur au montant maximal permis pour cette personne à charge. Si vous souhaitez fournir plus de renseignements que l'espace prévu ne le permet, ou un autre membre de la famille souhaite ajouter des renseignements sur le soutient qu'il fournit, utilisez une feuille séparée, signez-la et joignez-la au formulaire. Assurez-vous de fournir tous les renseignements d'identification, y compris les numéros d'assurance sociale et les signatures de tous les membres de la famille qui subviennent aux besoins de la personne handicapée. |
| En tant que membre de la famille qui a l'intention de demander le montant pour personnes handicapées, je confirme que les renseignements ci-dessus sont exacts. Cette autorisation n'entraînera pas de rajustements automatique à mes déclarations précédentes. |
| Signature : |



Partie A – Section du particulier (suite)

3) Redressement des déclarations précédentes

| Êtes-vous la personne handicapée ou son représentant légal (ou si elle a moins de 18 ans, son tuteur légal)? |
|--|
| Oui Non Remarque : Si non, ou si plus d'une personne demande le montant pour personnes handicapées, vous devrez envoyer un formulaire T1-ADJ pour chaque année à redresser ou une lettre contenant les détails de vos demandes. |
| Si l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées est approuvée, voulez-vous que l'ARC applique le crédit à vos déclarations précédentes? |
| Oui, redressez mes déclarations précédentes pour toutes les années visées. |
| Non, ne redressez pas mes déclarations précédentes pour l'instant. |
| 4) Autorisation du particulier (obligatoire) |
| En tant que personne handicapée ou son représentant légal : |
| J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts. |
| J'autorise mon (mes) professionnel(s) de la santé à fournir à l'ARC des renseignements dans mon dossier médical afin que l'ARC puisse établir mon admissibilité. |
| • J'autorise l'ARC à redresser mes déclarations, le cas échéant, si j'ai demandé de le faire à la question 3. |
| Signature : |
| Si ce formulaire n'est pas signé par la personne handicapée ou son représentant légal (ou si la personne a moins de 18 ans, son tuteur légal), l'ARC ne le traitera pas . |
| Numéro de téléphone : Date : Année Mois Jour |
| Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 218 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source. |
| Ceci marque la fin de la section du particulier du formulaire. Demandez à un professionnel de la santé de remplir la partie B (pages 3 à 16). Une fois que le professionnel de la santé a attesté le formulaire, il est prêt à être envoyé à l'ARC pour évaluation. |
| Prochaines étapes : |
| Étape 1 – Demandez à votre (vos) professionnel(s) de la santé de remplir le reste de ce formulaire. |
| Remarque Votre professionnel de la santé fournit vos renseignements médicaux à l'ARC, mais ne détermine pas votre admissibilité au CIPH. |
| Étape 2 – Faites une copie du formulaire rempli pour vos dossiers. |
| Étape 3 – Consultez la page 16 pour savoir comment soumettre votre formulaire à l'ARC. |

T2201 F (23) Page 2 of 16

Partie B - Section du professionnel de la santé

Si vous souhaitez utiliser l'application numérique pour les professionnels de la santé pour remplir votre section du formulaire T2201, vous pouvez y accéder à <u>canada.ca/demande-numerique-ciph</u>.

Remarques importantes sur l'admissibilité du patient

- L'admissibilité au CIPH n'est pas fondée uniquement sur la condition médicale. Elle est fondée sur la déficience résultant d'une condition et sur les effets de cette déficience sur le patient. L'admissibilité n'est toutefois pas fondée sur la capacité du patient à travailler, à effectuer des tâches ménagères ou à participer à des activités de loisirs.
- Une personne peut être admissible au CIPH si elle a une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales provoquant une limitation marquée. Une limitation marquée signifie que, même avec des soins thérapeutiques et en utilisant des appareils et des médicaments appropriés, la personne est incapable ou prend un temps excessif dans une catégorie de déficience, toujours ou presque toujours (généralement interprété comme étant 90 % du temps ou plus). Si ses limitations ne satisfont pas aux critères dans une seule catégorie de déficience, elle pourrait tout de même être admissible si elle présente des limitations considérables dans au moins deux catégories.

Pour en savoir plus sur le CIPH, y compris des exemples et les critères d'admissibilité, consultez le <u>guide RC4064, Renseignements relatifs</u> <u>aux personnes handicapées</u>, ou allez à <u>canada.ca/credit-impot-personnes-handicapées</u>.

Prochaines étapes

Étape 1 - Remplissez les sections du formulaire sur les pages 4 à 15 qui s'appliquent à votre patient.

Lorsque vous évaluez les limitations de votre patient, faites-le en le comparant à une personne d'âge similaire qui n'a pas de déficience dans cette catégorie donnée. Si votre patient présente des limitations dans plus d'une catégorie, il pourrait être admissible au titre de la section « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14.

Si vous souhaitez fournir plus de renseignements que l'espace le permet, utilisez une feuille de papier, signez-la et joignez-la à ce formulaire. N'oubliez pas d'écrire le nom du patient en haut de toutes les pages.

- Étape 2 Remplissez la section « Attestation » à la page 16 et signez le formulaire.
- **Étape 3** Vous ou votre patient pouvez envoyer ce formulaire à l'ARC lorsque les parties A et B sont remplies et signées (consultez la page 16 pour les instructions).

L'ARC révisera les renseignements fournis afin d'établir l'admissibilité de votre patient et l'informera de sa décision. Si l'ARC a besoin de plus de renseignements, on pourrait communiquer avec vous.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 218 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

T2201 F (23) Page 3 de 16

Protégé B une fois rempli Nom du patient : Si votre patient a une déficience à voir, initialez votre désignation professionnelle et remplissez cette section. Voir Médecin Infirmier praticien Optométriste 1) Énumérez toutes les conditions médicales ou les diagnostics affectant à la capacité de votre patient de voir et fournissez l'année du diagnostic (si disponible): 2) Le patient est-il considéré aveugle des deux yeux selon au moins l'un des critères suivants : Œil gauche après correction Œil droit après correction Acuité visuelle Acuité visuelle Mesurable sur la carte Snellen (indiquez l'acuité) Mesurable sur la carte Snellen (indiquez l'acuité) Exemple: 20/200, 6/60 Exemple: 20/200, 6/60 Compte des doigts Compte des doigts Aucune perception lumineuse Aucune perception lumineuse Perception lumineuse Perception lumineuse Perçoit les mouvements de la main Perçoit les mouvements de la main Champ de vision (fournissez le plus grand diamètre) Champ de vision (fournissez le plus grand diamètre) degrés degrés 3) Votre patient répond-il à au moins un des critères suivants dans les deux yeux, même en utilisant des lentilles de correction et en prenant des médicaments? L'acuité visuelle est de 20/200 (6/60) ou moins sur la carte Snellen (ou l'équivalent). • Le plus grand diamètre du champ de vision est de 20 degrés ou moins. Oui Non1 1Si vous avez répondu non et que votre patient a des déficiences dans deux catégories ou plus, il pourrait être admissible dans la catégorie « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14. 4) Indiquez l'année au cours de laquelle votre patient a développé une déficience d'après vos réponses précédentes : Année 5) La déficience de votre patient à voir a-t-elle duré ou est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois? Oui Non 6) La déficience de votre patient à voir s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait plus de déficience? Oui (indiquez l'année) Non Incertain Année

T2201 F (23) Page 4 de 16

Protégé B une fois rempli Nom du patient : Si votre patient a une déficience à parler, initialez votre désignation professionnelle et remplissez cette section. **Parler** Médecin Infirmier praticien Orthophoniste 1) Indiquez toutes les conditions médicales ou les diagnostics affectant la capacité de votre patient à parler, afin d'être compris par une personne de sa connaissance dans un endroit calme, et fournissez l'année du diagnostic (si disponible) : 2) Votre patient prend-il des médicaments qui aident à gérer sa déficience à parler? Oui Non Incertain 3) Décrivez si votre patient utilise des appareils ou des soins thérapeutiques pour aider à gérer sa déficience à parler (par exemple, amplificateur vocal, thérapie comportementale): 4) Donnez des exemples qui décrivent comment la capacité de parler de votre patient – afin d'être compris par une personne de sa connaissance dans un endroit calme – est limitée, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés – ceci est obligatoire. Par exemple, il a besoin de répétitions pour être compris, a des difficultés d'articulation, a besoin de plus de temps pour trouver des mots ou pour répondre à des informations verbales, éprouve le mutisme ou utilise le langage des signes comme principal moyen de communication. 5) Votre patient est-il incapable de parler, ou prend-il un temps excessif pour le faire de façon à être compris (au moins trois fois plus de temps qu'une personne d'âge similaire sans déficience de la parole) par une personne de sa connaissance dans un endroit calme, et ce, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés? 1Si vous avez répondu non et que votre patient a des déficiences dans deux catégories ou plus, il pourrait être admissible dans la catégorie « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14. 6) Est-ce le cas toujours ou presque toujours (lisez la page 3)? Oui Non 7) Indiquez l'année au cours de laquelle votre patient a développé une déficience d'après vos réponses précédentes : Année 8) La déficience de votre patient à parler a-t-elle duré ou est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois? Oui Non

T2201 F (23) Page 5 de 16

Incertain

9) La déficience de votre patient à parler s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait plus de

Non

Année

déficience?

T2201 F (23) Page 6 de 16

Année

Protégé B une fois rempli Nom du patient: Si votre patient a une déficience à marcher, initialez votre désignation professionnelle et remplissez cette section. Médecin Infirmier praticien Ergothérapeute Physiothérapeute Marcher 1) Indiquez toutes les conditions médicales ou les diagnostics affectant la capacité de votre patient à marcher et fournissez l'année du diagnostic (si disponible): 2) Votre patient prend-il des médicaments qui aident à gérer sa déficience à marcher? Oui Non Incertain 3) Décrivez si votre patient utilise des appareils ou des soins thérapeutiques pour aider à gérer sa déficience à marcher (par exemple, canne, ergothérapie): 4) Donnez des exemples qui décrivent comment la capacité de marcher (par exemple une courte distance de 100 mètres) de votre patient est limitée, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés – ceci est obligatoire. Par exemple, il a besoin d'aide lorsqu'il marche, il a une perte d'équilibre modérée, il doit prendre des pauses fréquentes en marchant en raison de la douleur ou de l'essoufflement. 5) Votre patient est-il incapable de marcher, ou prend-il un temps excessif pour marcher (au moins trois fois plus de temps qu'une personne d'âge similaire sans déficience à marcher), par exemple une courte distance telle que 100 mètres et ce, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés? Oui Non1 1Si vous avez répondu non et que votre patient a des déficiences dans deux catégories ou plus, il pourrait être admissible dans la catégorie « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14. 6) Est-ce le cas toujours ou presque toujours (lisez la page 3)? Oui Non 7) Indiquez l'année au cours de laquelle votre patient a développé une déficience d'après vos réponses précédentes : Année 8) La déficience de votre patient à marcher a-t-elle duré ou est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois? Oui Non 9) La déficience de votre patient à marcher par lui-même s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait

T2201 F (23) Page 7 de 16

Incertain

Non

Année

plus de déficience?

Protégé B une fois rempli Si votre patient a une déficience à évacuer, initialez votre désignation professionnelle et remplissez cette section. Médecin Infirmier praticien Évacuer 1) Indiquez toutes les conditions médicales ou les diagnostics affectant la capacité de votre patient à gérer lui-même ses fonctions intestinales ou vésicales et fournissez l'année du diagnostic (si elle est connue) : 2) Votre patient prend-il des médicaments pour aider à gérer ses fonctions intestinales ou vésicales? Oui Incertain Non 3) Décrivez si votre patient utilise des appareils ou des soins thérapeutiques pour aider à gérer sa déficience avec ses fonctions intestinales ou vésicales (par exemple, stomie, thérapie biologique) : 4) Donnez des exemples qui décrivent la façon dont la capacité de votre patient à gérer ses fonctions intestinales ou vésicales est limitée, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés – ceci est obligatoire. Par exemple, il a besoin d'aide d'une autre personne, il dépend de lavements en raison de constipation chronique, il porte des culottes d'incontinence pour gérer l'incontinence fécale ou urinaire, ou il nécessite un cathétérisme intermittent. 5) Votre patient est-il incapable de gérer lui-même ses fonctions intestinales ou vésicales ou prend-il un temps excessif pour gérer lui-même ses fonctions intestinales ou vésicales (au moins trois fois plus de temps qu'une personne d'âge similaire sans déficience de ces fonctions) et ce, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés? Oui Non1 1Si vous avez répondu non et que votre patient a des déficiences dans deux catégories ou plus, il pourrait être admissible dans la catégorie « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14. 6) Est-ce le cas toujours ou presque toujours (lisez la page 3)? Oui Non 7) Indiquez l'année au cours de laquelle votre patient a développé une déficience d'après vos réponses précédentes : Année 8) La déficience de votre patient à gérer ses fonctions intestinales ou vésicales a-t-elle duré ou est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois? Oui Non 9) La déficience de votre patient à gérer ses fonctions intestinales ou vésicales s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait plus de déficience?

T2201 F (23) Page 8 de 16

Incertain

Non

Année

T2201 F (23) Page 9 de 16

Incertain

9) La déficience de votre patient à se nourrir s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait plus

Non

Année

Oui

de déficience?

Non

T2201 F (23) Page 10 de 16

Incertain

Oui (indiquez l'année)

Année

| m du patient: | Si votre nation | t a une déficience des fonction | | tégé B une fois r ux activités de la |
|---|---------------------------|----------------------------------|---|--|
| Fonctions mentales nécessaires aux activités | courante, initia | lez votre désignation profess | sionnelle et remplissez cette | section. |
| de la vie courante | | Médecin | Infirmier praticien | Psycholo Psycholo |
| s fonctions mentales nécessaires aux a ncentration, l'atteinte d'objectifs, le juge mportement et des émotions, ainsi que | ment, la mémoire, la pe | erception de la réalité, la réso | | |
| Indiquez toutes les conditions médicale nécessaires aux activités de la vie cour | | | | s mentales |
| Votre patient prend-il des médicaments | pour l'aider à gérer sa | déficience à effectuer les fo | nctions mentales nécessaire | s aux activités d |
| Oui Non Incerta | in | | | |
| Votre patient a-t-il besoin de supervision Cette question ne s'applique pas aux e | | autre personne pour prendre | e ses médicaments? | |
| Oui Non Incertai | n | | | |
| Choisissez l'option qui décrit le mieux l mentales nécessaires aux activités de | | e les médicaments l'aident à | gérer sa déficience à effectu | er les fonctions |
| Efficace Modérément effi | cace Légèren | nent efficace Ineffica | ace Incertain | |
| Décrivez si votre patient utilise des apprendates nécessaires aux activités de l comportement) : | | | | |
| Votre patient a-t-il une capacité réduite de 18 ans) sans supervision quotidienn Non Oui | | | a maison et à l'école pour un | enfant de moir |
| Sélectionnez tous les types d'aide que | reçoit l'adulte ou l'enfa | nt de moins de 18 ans : | | |
| Adulte | | Enfant de moins de 18 | 3 ans | |
| Établissement d'aide à la vie autor de longue durée | ome ou de soins | | aison, par un adulte, plus rigo our les enfants de son âge | oureuse |
| | 3 | Aide supplémentair | re offerte à l'école par des éc | lucateurs |
| Services de santé communautaire | | | | |
| Services de santé communautaire Hospitalisation | | | | |
| | a famille | | | |

La section des fonctions mentales continue aux pages 12 et 13.

T2201 F (23) Page 11 de 16

| Pro | téaé | В | une fois | rempli |
|-----|------|---|----------|----------|
| ГІО | ıcuc | | une iois | TELLIDII |

| Fonctions mentales | nácossairos | aux activités | do la | vio cour | anto l | (cuita) |
|---------------------------|-------------|---------------|-------|----------|--------|---------|
| ronctions mentales | necessaires | aux activites | ue ia | vie cour | ante (| (Suite) |

| 5) Sélectionnez la ci-dessous com | case qui représente le mieux l'étendue de la déficience du patient, selon le cas, po paré à une personne du même âge sans déficience des fonctions mentales nécess | our chacune saires aux a | e des fonctions activités de la | s mentales vie courante. |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Remarque : Dans | le cas d'un enfant, vous pouvez indiquer ses déficiences actuelles ou prévues. | Aucune limitation | Certaines limitations | Limitations sévères |
| Apprentissage fonctionnel à | Accomplir des tâches quotidiennes nécessaires | | | |
| l'autonomie | Effectuer des activités d'hygiène de base ou de soins personnels | | | |
| | Effectuer des transactions simples et courantes | | | |
| | Exprimer ses besoins fondamentaux | | | |
| | S'adapter au changement | | | |
| | Sortir dans la communauté | | | |
| Attention | Démontrer un contrôle élémentaire des impulsions | | | |
| | Démontrer une conscience du danger et des risques pour sa sécurité | | | |
| Concentration | Absorber et extraire de l'information à court terme | | | |
| | Se concentrer sur une tâche simple, peu importe la durée | | | |
| Atteinte des objectifs | Faire des plans quotidiens simples et les réaliser | | | |
| | Se diriger lui-même pour commencer les tâches quotidiennes | | | |
| Jugement | Choisir des vêtements appropriés à la température | | | |
| | Comprendre les conséquences de ses actions et décisions | | | |
| | Prendre ses propres décisions au sujet des traitements et du bien-être | | | |
| | Reconnaître le risque d'être exploité par les autres | | | |
| Mémoire | Se souvenir de renseignements personnels de base (date de naissance, adresse |) | | |
| | Se souvenir d'instructions simples | | | |
| | Se souvenir d'objets qui lui sont importants ou pour lesquels il a un intérêt | | | |
| Perception de la réalité | Démontrer une compréhension exacte de la réalité | | | |
| | Distinguer la réalité des délires et des hallucinations | | | |
| Résolution de problèmes | Cerner les problèmes quotidiens | | | |
| | Mettre en œuvre des solutions à des problèmes simples | | | |
| Contrôle du comportement | Démontrer des réactions émotionnelles appropriées à la situation | | | |
| et des émotions | Réguler l'humeur pour prévenir le risque de préjudice à soi-même ou aux autres | | | |
| | Se comporter de façon appropriée à la situation | | | |
| Compréhension verbale et non | Comprendre l'information ou les signaux non verbaux et y répondre | | | |
| verbale | Comprendre l'information verbale et y répondre | | | |

| Proté | aé B | une | fois | rem | bl |
|--------|------|-----|------|-------|----|
| 1 1010 | yc D | unc | 1013 | 10111 | וע |

| Nom du patient : | | Protége |
|------------------|--|---------|
|------------------|--|---------|

Fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante (suite)

Les fonctions mentales nécessaires à la vie courante comprennent l'apprentissage fonctionnel à l'autonomie, l'attention, la concentration, l'atteinte des objectifs, le jugement, la mémoire, la perception de la réalité, la résolution de problèmes, le contrôle du comportement et des émotions, et la compréhension verbale et non verbale. 6) Fournissez des exemples qui décrivent les limitations de votre patient si vous avez indiqué qu'il avait « certaines limitations » à la page 12, ou d'autres exemples liés à la capacité de votre patient à exécuter les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante. 7) Votre patient est incapable d'effectuer les fonctions par lui-même ou prend un temps excessif pour le faire (au moins trois fois plus qu'une personne d'âge similaire qui n'a pas de déficience des fonctions mentales), et ce, même avec les soins thérapeutiques, les médicaments et les appareils appropriés? Oui Non¹ 1 Si vous avez répondu non et que votre patient a des déficiences dans deux catégories ou plus, il pourrait être admissible dans la catégorie « Effet cumulatif des limitations considérables » à la page 14. 8) Est-ce le cas toujours ou presque toujours (lisez la page 3)? Non 9) Indiquez l'année au cours de laquelle votre patient a développé une déficience d'après vos réponses précédentes : Année 10) La déficience de votre patient dans les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante a-t-elle duré ou est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois consécutifs? Oui Non 11) La déficience de votre patient à effectuer les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante s'est-elle améliorée ou s'attend-on à ce qu'elle s'améliore de telle sorte qu'il n'aurait plus de déficience? Oui (indiquez l'année) Non Incertain Année

T2201 F (23) Page 13 de 16

| Nom du patient : | | | Protégé B une fois remp |
|---|--|------------------------------------|-------------------------------|
| | Si votre patient a une déficience dans professionnelle et remplissez cette se | | ialez votre désignation |
| Effet cumulatif des | Médecin | Infirmier praticien | Ergothérapeute2 |
| limitations considérables | ² Un ergothérapeute peut seulement at | ttester les limitations pour march | er, se nourrir et s'habiller. |
| | s deux catégories ou plus, elle pourrait être ac ations considérables équivaut à une limitation | | atif des limitations |
| Sélectionnez toutes les catégories pour l médicaments et les appareils appropriés | lesquelles votre patient a des limitations cons : : | idérables, même avec les so | ins thérapeutiques, les |
| Voir | Parler | | |
| Entendre | Marcher | | |
| Évacuer (fonctions intestinales ou v | ésicales) Se nourrir | | |
| S'habiller | Fonctions mentales nécessa | ires aux activités de la vie co | ourante |
| | imitations considérables de votre patient dans soins thérapeutiques, les médicaments et les | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| 3) Les limitations de votre patient dans au r toujours (lisez la page 3) en même temps | moins deux catégories sélectionnées ci-dessu s? | us sont-elles présentes toujou | ırs ou presque |
| | adonne pas nécessairement aux activités de f affectée par les limitations considérables au c | | e temps » dans ce |
| Oui Non | | | |
| 4) L'effet cumulatif de ces limitations corres toujours ou presque toujours (lisez la pag | spond-il à être incapable ou à prendre un temp ge 3)? | ps excessif dans une seule c | atégorie de déficience, |
| Oui Non | | | |
| 5) Indiquez l'année où l'effet cumulatif des d | déficiences décrites ci-dessus a commencé : | Année | |
| 6) Les déficiences du patient dans deux cat 12 mois consécutifs? | tégories ou plus ont-elles duré ou est-il raison | nnable de s'attendre à ce qu'e | elles durent au moins |
| Oui Non | | | |
| 7) Les déficiences de votre patient se sont- serait plus déficient dans au moins deux | elles améliorées, ou s'attend-on à ce qu'elles des catégories sélectionnées? | s'améliorent à un point tel q | ue votre patient ne |
| Oui (indiquez l'année) Année | Non Incertain | | |

T2201 F (23) Page 14 de 16

T2201 F (23) Page 15 de 16

Incertain

Non

Année

| Nom du patient : | Protégé B une fois rem |
|---|---|
| Attestation (obligatoire) | |
| 1) Pour quelle(s) année(s) la personne handicapée a-t-elle été votre | e patient? à |
| Avez-vous des renseignements médicaux au dossier pour toute que vous attestez dans ce formulaire? | l'année ou les années 🔲 Oui 📗 Non |
| Sélectionnez le type de professionnel de la santé qui s'applique à v | ous. Cochez une case seulement : |
| Médecin Infirmier praticien Optomét | riste Ergothérapeute |
| Audiologiste Physiothérapeute Psychologiste | ogue Orthophoniste |
| En tant que professionnel de la santé , j'atteste que ces renseigne que l'ARC utilisera ces renseignements pour prendre une décision s | ments sont, au meilleur de mes connaissances, exacts. Je comprends sur l'admissibilité de mon patient au CIPH. |
| Signature: Faire une fausse déclaration constitue une infraction of | grave. |
| Nom (en lettres moulées) : | Adresse : |
| Numéro de permis médical ou d'enregistrement (facultatif) : | |
| Numéro de téléphone : | |
| Date: | |

Renseignements généraux

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes handicapées et leurs aidants à réduire l'impôt sur le revenu qu'ils pourraient avoir à payer.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/credit-impot-personnes -handicapees ou consultez le guide RC4064, Renseignements relatifs aux personnes handicapées.

Admissibilité

Une personne ayant une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales pourrait être admissible au CIPH. Pour savoir si vous pourriez être admissible au CIPH, remplissez le questionnaire d'auto-évaluation dans le guide RC4064, Renseignements relatifs aux personnes handicapées.

Une fois le formulaire envoyé

Conservez une copie de votre demande dans vos dossiers. Une fois que nous aurons reçu votre demande, nous l'évaluerons et nous prendrons une décision en fonction des renseignements fournis par votre professionnel de la santé. Nous vous enverrons un avis de détermination pour vous informer de notre décision.

Vous êtes responsable de tous les frais exigés par le professionnel de la santé pour remplir ce formulaire ou pour nous fournir plus de renseignements. Vous pourriez les demander comme frais médicaux à la ligne 33099 ou 33199 de votre déclaration de revenus et de prestations.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide

Pour en savoir plus après avoir lu ce formulaire, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees ou composez le 1-800-959-7383.

Pour usage interne :

Formulaires et publications

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc -formulaires-publications ou composez le 1-800-959-7383.

Comment envoyer votre formulaire

Vous pouvez envoyer votre formulaire à n'importe quel moment dans l'année, en ligne ou par la poste. Envoyer votre formulaire avant de remplir votre déclaration d'impôt et de prestations annuelle nous permettra d'établir votre cotisation plus rapidement.

Soumettre votre formulaire en ligne est sécuritaire et efficace. Vous obtiendrez une confirmation immédiate qu'il a été reçu par l'ARC. Pour soumettre votre formulaire en ligne, numérisez votre formulaire et envoyez-le à l'aide de l'outil « Soumettre des documents » dans Mon dossier à canada.ca/mon-dossier-arc. Si vous êtes un représentant, vous pouvez accéder à ce service dans Représenter un client à canada.ca/impots-representants.

Par la poste

Vous pouvez envoyer votre demande au centre fiscal le plus près de chez vous:

Centre fiscal de Winnipeg Case postale 14000, succursale Main Winnipeg MB R3C 3M2 Centre fiscal de Sudbury Case postale 20000, succursale A Sudbury ON P3A 5C1

Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2